



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Développement durable: un fonds et une commission pour 2021

COSSONAY Le développement durable est un sujet qui ne date pas d'hier à Cossonay. En effet, en 2009 déjà la Municipalité et le Conseil communal signaient une charte par laquelle la Commune s'engageait à ce que son développement, tout en répondant aux besoins de la population actuelle, ne compromette pas ceux des générations futures. Cette action visait à trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre les domaines économiques, sociaux et environnementaux. C'est ainsi que la commission communale *Agenda 21* a vu le jour: composée d'élus issus de l'assemblée délibérante et de l'exécutif, elle accueille aussi des représentants de la population. Cette commission extraparlamentaire a pour but de promouvoir les notions de développement durable pour le bien de la population dans son ensemble.

Cité de l'Énergie en 2015

En 2015, la commune de Cossonay était certifiée pour la première fois *Cité de l'Énergie* et cette reconnaissance a été reconduite en 2020, avec une mention spéciale de l'association *Cité de l'Énergie* pour les efforts communaux réalisés ces cinq dernières années.

Parallèlement, courant 2016, la Municipalité a chargé la Commission communale *Agenda 21* de travailler sur un concept de subventions communales afin d'encourager le développement durable. Sur la base de ce projet, la Municipalité, par son municipal en charge du dicastère concerné, M. Bernard Ebener, a travaillé sur la création d'un fonds pour le développement durable, d'un règlement spécifique et de la création d'une commission communale pour l'Énergie.

Un préavis municipal a alors été déposé au Conseil communal, lequel a approuvé ce règlement le 31 août 2020. Finalement, ce der-



nier a été ratifié par le Canton de Vaud dans le courant du mois de décembre 2020. La Municipalité a été en mesure d'assurer la mise en vigueur du règlement et de son annexe, dans laquelle sont précisées toutes les subventions possibles pour l'année à suivre, soit dès le 1er janvier 2021.

En fait, de quoi parle-t-on ?

Comme déjà indiqué, une commission communale pour l'Énergie verra le jour prochainement. Son but sera de promouvoir des actions ou des demandes individuelles provenant de la population ou des entreprises dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Elle sera composée de deux membres de l'exécutif, à savoir le municipal en charge du développement durable et celui des bâtiments, de deux membres du Conseil disposant de compétences dans le domaine de l'énergie et/ou de la mobilité, d'un membre du Service technique communal et de deux représentants issus de la population.

L'objectif de cette composition est de favoriser la pérennité et la transmission du savoir tout en assurant une veille technologique et législative. Elle pourra aussi faire appel à des compétences externes, si les besoins le justifient. **Vous disposez de compétences dans le**

domaine de l'énergie et/ou de la mobilité? Intéressé(e) à rejoindre la commission en création? Alors n'hésitez pas à déposer votre dossier de candidature auprès de la Municipalité.

Qu'en est-il du fonds ?

Fixé pour une législature, c'est-à-dire jusqu'en 2026, le fonds est alimenté à hauteur de CHF 150'000.- par an. Il se compose de deux pots: l'un de CHF 50'000.-, réservé aux actions à titre d'exemplarité de la Commune en faveur du développement durable, et l'autre de CHF 100'000.- destinés à des subventions pour la population et les entreprises de Cossonay.

La répartition du fonds est régie par l'annexe au règlement. Mise à jour chaque année par la Municipalité, cette dernière restera ainsi au plus près des besoins quantitatifs et qualitatifs. Si le fonds devait être épuisé avant la fin de l'année, les demandes seraient reportées à l'année suivante. Dans le cas contraire, le solde restant en fin d'année alimentera un fonds de réserve, dont le montant maximal ne pourra dépasser CHF 500'000.-. Il sera destiné à financer de futurs projets communaux en relation avec le développement durable.

Quid des subventions ?

Sur la base du concept travaillé par la Commission communale *Agenda 21*, la Municipalité a souhaité proposer un mélange de subventions pouvant offrir à tout un chacun, propriétaire ou locataire, la possibilité d'investir, par exemple, dans des fenêtres à double vitrage, des abonnements de transports publics, des vélos électriques ou encore de l'électroménager. Les formulaires de demande de subvention sont disponibles sur le site Internet de la Commune www.cossonay.ch, au guichet du Greffe municipal ou du Service technique communal.

Information importante: l'entrée en vigueur du règlement ayant été fixée le 1er janvier 2021, il n'y aura pas d'effet rétroactif (pas de subvention possible pour des travaux ou des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 2020). L'Administration communale reste à disposition des citoyens pour toutes informations complémentaires quant aux subventions! ■

Coordonnées utiles:

Greffe municipal
secretariat@cossonay.ch,
021 863 22 00
Service technique communal
service.technique@cossonay.ch,
021 863 22 15 /Adresse: rue
Neuve 1, CP 86, 1304 Cossonay

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



EN BREF

Elections communales générales - 7 mars 2021

Dans le Canton de Vaud, les élections générales ont lieu tous les cinq ans au printemps. Les Vaudoises et Vaudois sont appelé(e)s aux urnes le dimanche 7 mars prochain, afin d'élire leurs autorités communales pour la législature 2021-2026. Le matériel de vote y relatif vous parviendra prochainement. Dans l'intervalle, vous pouvez retrouver tous les candidats à la Municipalité et au Conseil communal aux piliers publics, ou sur la page dédiée du site Internet communal www.cossonay.ch/electionscommunales2021.

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **lundi 15 février 2021 à 20h15**, en l'Aula du théâtre (PAM 3). Selon les mesures sanitaires en vigueur, les séances sont accessibles à la presse, mais pas au public. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs pourront être consultés sur le site www.cossonay.ch ou sollicités au Greffe municipal dès le vendredi 29 janvier 2021.

Recensement des chiens

Conformément à la législation en vigueur (LPolC, art. 9), nous rappelons aux propriétaires de chiens que s'ils n'ont pas encore fait le nécessaire, ils sont tenus d'annoncer à l'Office de la population d'ici le 3 mars 2021: les chiens achetés ou reçus en 2020, les chiens nés en 2020 et restés en leur possession, les chiens qui n'ont pas encore été annoncés, les chiens vendus, morts ou donnés au cours de l'année 2020, pour radiation. Les chiens déjà annon-

Travaux sur la Gare de Cossonay-Penthalaz

Le 7 janvier 2021, un communiqué de presse des CFF annonçait le début des travaux de mise en conformité de la Gare de Cossonay-Penthalaz. Ceux-ci ont commencé le 11 janvier dernier et se poursuivront jusqu'en juillet 2022. Les aménagements prévus ont pour but d'améliorer la capacité et la sécurité des quais ainsi que leur accès. Certaines installations nécessiteront des travaux de nuit ainsi que les week-ends (la planification est disponible sur le site Internet www.cff.ch/travaux). Des pieux en béton seront notamment installés entre le **5 février à 21h30 et le 8 février 2021 à 6h30**. Outre le bruit aux abords du site de la Gare, ces travaux vont générer l'évacuation de matériaux terreux en direction de la décharge du Grand-Verney à Cossonay. Ceci impliquera le transit d'une quarantaine de camions (80 passages du fait des allers-retours), de jour comme de nuit. La décharge sera ouverte pour l'occasion en-dehors des horaires d'ouverture usuels. En outre, ces travaux provoqueront des perturbations sur le réseau CFF (se référer aux informations sur le site Internet www.sbb.ch/fr/horaire ou par téléphone au numéro 0848 446 688). Nous vous remercions de votre compréhension.



LA MUNICIPALITÉ

cés et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office. Il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

Bibliothèque communale - Livraison à domicile: Bib' à Dom'

Vous habitez Cossonay, vous aimez lire, mais vous êtes immobilisé(e) chez vous et ne pouvez pas vous rendre jusqu'à la bibliothèque en raison d'une maladie ou d'un accident? Savez-vous que des bénévoles de la bibliothèque sont prêts à vous apporter des livres de votre choix à votre domicile? Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de disposer d'un abonnement auprès de la bibliothèque. Si vous n'êtes pas encore abonné(e) ou pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter nos bibliothécaires par téléphone au 021 861 07 07 ou

par courriel à l'adresse e-mail suivante: bibliotheque@cossonay.ch.

Relâches

La bibliothèque communale, ouverte actuellement uniquement pour assurer le service de prêt et de renseignement, selon les mesures sanitaires en vigueur, fermera ses portes durant la semaine des Relâches, soit du 22 au 28 février 2021. Réouverture selon l'horaire usuel, le mardi 2 mars 2021.

Protection civile - Test des sirènes

Comme chaque année le 1er mercredi du mois de février, les sirènes sont contrôlées sur l'ensemble du territoire helvétique. Ce test aura lieu le 3 février 2021 de 13h30 à 14h00. ■

LA MUNICIPALITÉ

COVID Brèves

Décisions du Conseil fédéral du 13 janvier 2021

Comme vous le savez, la Confédération a décidé d'instaurer un nouveau semi-confinement dans le pays depuis le 18 janvier dernier et jusqu'à fin-février au moins. Dès lors, tous les bars et restaurants, établissements culturels et installations de sport et de loisirs resteront fermés jusque-là. En outre, seuls les magasins et marchés vendant des biens de consommation courante sont autorisés à ouvrir. Le détail des mesures fédérales visant à lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19 peut être consulté sur le site de l'OFSP: www.ofsp.admin.ch. Les informations du Canton sont quant à elles disponibles sur www.vd.ch/coronavirus.

Idées pour bouger à la maison

La crise du coronavirus Covid-19 met à mal notre propension à bouger. Même si vous n'êtes pas sportif(ve) de nature, vos mouvements vont certainement diminuer alors qu'il est primordial de garder une activité physique modérée journalière. Ainsi, le Service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS) vous présente différentes plateformes proposant des exercices faciles d'accès à faire à la maison, disponibles sur: www.vd.ch/toutes-les-actualites/news/13040i-les-bons-plans-pour-bouger-a-la-maison/. Pour les plus sportifs, de nombreuses idées originales d'exercices à effectuer chez vous y sont également disponibles.

Carte de ressources d'aides pour les jeunes

La crise sanitaire affecte toute la population. Parmi elle, une proportion importante de jeunes est ou pourrait être confrontée à des difficultés personnelles d'ordre psychologique. Pour prévenir le plus possible la survenue ou l'aggravation de ces difficultés, nous rappelons aux jeunes les principales ressources d'aide existantes qui sont à leur disposition: Ciao.ch La ligne 147 (Pro Juventute) La centrale des médecins: 0848 133 133 Une carte indiquant ces ressources, élaborée par l'Association Ciao, la Ville de Lausanne et Unisanté, est disponible auprès du Greffe municipal.